

FO Secrétariat général

Yves VEYRIER
Secrétaire général
☎ 01.40.52.86.01

Paris, le 25 avril 2022

Laurent BERGER
Secrétaire général de la CFDT

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT

François HOMMERIL
Président de la CFE-CGC

Cyrille CHABANIER
Président de la CFTC

Chers camarades,

Notre Comité confédéral national (CCN) réuni les 30 et 31 mars derniers a adopté une déclaration à l'unanimité, qui, outre sa condamnation de la guerre en Ukraine, dont on découvre les exactions insupportables, et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats qui sont les premières et principales victimes, met en avant nos revendications d'actualité.

Celles-ci portent bien sûr sur la question des salaires, la nécessité de leur augmentation immédiate, à commencer par le SMIC, au-delà du seul rattrapage de l'inflation passée, et le point d'indice de la Fonction publique, sur la défense des services publics, des moyens et effectifs contre la privatisation sous toutes ses formes, sur la défense des retraites, comme de la sécurité sociale plus largement, qui exige une politique économique favorisant le droit à un emploi pérenne, à temps plein de qualité et justement rémunéré, pour les jeunes dès l'entrée dans la vie active et pour les seniors jusqu'au départ en retraite.

Cette déclaration réitère son opposition à toute réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation), comme elle rappelle notre condamnation de la réforme de l'assurance chômage.

Nous sommes au lendemain de l'élection présidentielle qui a vu l'élection d'Emmanuel Macron. Nous connaissons les axes principaux de sa politique économique et sociale. Il porte désormais clairement l'objectif du recul de l'âge légal de départ à la retraite, la remise en cause des régimes existants. Les dispositions relatives à la pénibilité et aux carrières longues ne seront pas épargnées par le recul de l'âge possible de départ à la retraite.

Si nos organisations respectives auront, sur tel ou tel aspect, des appréciations particulières, notre analyse est que – comme nous l'avons déjà évoqué – le risque que le « quoi qu'il en coûte » ne se traduise en « quoi qu'il en coûte » aux salariés, à leurs droits et à la protection sociale collective.

Dans ce contexte, le CCN nous a donné mandat de nous adresser à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires.

Ayant en mémoire que notre adresse en octobre 2020 au Premier ministre, en copie au Président de la République, a sans aucun doute pesé pour que ne revienne pas à l'ordre du jour le sujet des retraites dans le cadre de la législature actuelle, nous vous proposons que nous puissions, au plus vite, échanger dans cet esprit.

Amitiés syndicalistes.

Le Secrétaire général

Yves VEYRIER

